



SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

- **L'augmentation de capital d'un montant total de 822.404,70 euros (prime d'émission incluse) par apports nouveaux en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité au profit des actionnaires a été intégralement souscrite et libérée.**
- **Cette opération a pour but de financer des projets de croissance externe qui permettront à la société KEYYO d'atteindre une taille mieux adaptée à son marché.**
- Il est rappelé que :
 - Cette augmentation de capital en numéraire de 77.860,80 euros par émission de 243.315 actions nouvelles de 0,32 euros de nominal, a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription.
 - Le prix d'émission était de 3,38 euros par action, égal à la moyenne des trois derniers cours de bourse précédent sa fixation décidée le 29 juin 2009.
 - La prime d'émission était de 3,06 euros par action soit une prime d'émission totale d'un montant de 744.543,90 euros pour les 243.315 actions nouvelles.
 - La libération des actions nouvelles a été totale et immédiate à la souscription tant pour le nominal que pour la prime d'émission.
 - Les actionnaires de KEYYO ont bénéficié d'un délai de priorité à la souscription des actions nouvelles à titre irréductible et non négociable à raison de 5.407 actions nouvelles pour 54.593 actions anciennes. Les souscriptions dans le cadre du délai de priorité ont été reçues du 6 au 13 juillet 2009 inclus
 - Les actions nouvelles, autres que celles souscrites par les actionnaires dans le cadre du délai de priorité à titre irréductible, ont fait l'objet du 6 au 13 juillet 2009 inclus, d'une offre au public en France.
 - Pour la partie de l'augmentation relative au placement au public, il convenait de prendre contact avec le CABINET THEIMER AVOCATS, 48, avenue Victor Hugo à Paris (75116) au 01.53.64.95.25, Maître Alain THEIMER atheimer@theimer-avocats.fr ou Maître Sophie ZOUARI-LAFONT szouari-lafont@theimer-avocats.fr
- CACEIS CORPORATE TRUST, centralisateur de l'opération, a établi le certificat de souscription et de libération des actions en date du 22 juillet 2009.
- Le règlement- livraison et la cotation des actions nouvelles sur Euronext Paris est intervenu le 23 juillet 2009.

La souscription se décompose ainsi qu'il suit :

- 116.823 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité par les principaux actionnaires, soit 48,01 % du montant de l'augmentation;
- 126.492 actions ont été souscrites au titre du placement au public tant par les actionnaires que par quelques investisseurs nouveaux faisant partie de l'équipe du management de la société, soit 51,99 % du montant de l'augmentation.

Il est précisé que seuls deux des fonds gérés par Truffle Capital sur les cinq fonds actionnaires de la société ont participé au titre du placement au public afin de permettre à Truffle Capital de maintenir globalement sa participation dans le capital de Keyyo.

A la connaissance de la société, aucun investisseur n'est amené à dépasser des seuils dans le cadre de cette augmentation de capital.

L'augmentation a été sur-souscrite à hauteur de 9.351 actions.

Le capital de la société KEYYO est donc composé de 2.700.000 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 864.000 euros.

Les actions nouvelles ainsi créées sont assujetties à toutes les dispositions statutaires et sont assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits à compter de leur émission.

Dans le communiqué de presse diffusé le 3 juillet 2009, il convient de lire sur le point relatif à la diffusion que « L'incidence de la présente émission sur la quote-part des capitaux propres de la Société pour le détenteur d'une action KEYYO préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission, a été calculée sur la base des capitaux propres de la Société dans les comptes consolidés du 31 décembre 2008 » et non « dans une situation intercalaire établie du 30 avril 2009 ».

Information du public :

Conformément aux dispositions de l'article L 411-2 du Code monétaire et financier et aux dispositions des articles 211-2, 211-3 et 212-5 du Règlement général de l'AMF, il n'y a pas eu d'obligation de publier un prospectus dans le cadre de cette augmentation de capital car le nombre d'actions créées lors de cette augmentation de capital, sur une période de douze mois, représentera moins de 10 % du nombre d'actions déjà existantes et le montant total de l'émission portera sur moins de 2.500.000 euros.

Il était néanmoins possible de consulter le document de référence relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2009 sous le numéro D. 09-330 et disponible sur le site internet de la société www.keyyo.com afin notamment de bénéficier de toutes les informations relatives à l'émetteur ainsi que les principaux facteurs de risques propres à la société et à son activité.

La société attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le document de référence relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 visé par l'AMF.

Prochaine publication : Chiffre d'affaires semestriel: le 4 août 2009.

A propos de KEYYO

Opérateur de téléphonie sur IP, Keyyo développe et commercialise notamment des solutions de téléphonie à destination des TPE/PME.

Keyyo se différencie de nombreux acteurs du marché par son business model reposant sur la maîtrise technologique et l'indépendance vis à vis des fournisseurs traditionnels d'équipements télécoms.

Avec un catalogue d'offres qui s'enrichit en permanence, Keyyo apparaît comme le partenaire naturel d'opérateurs « virtuels », dotés de forces de vente et commercialisant - sans les développer - des offres de téléphonies sur internet.

Keyyo est coté sur Eurolist C by NYSE EuronextTM Paris (Code ISIN : FR000185621 - KEYYO).



Communication financière

Contacts

Philippe HOUDOUIN / Président Directeur Général
Martial PRETELLI / Responsable administratif et financier
01 72 38 77 00
phoudouin@keyyo.com / mpretelli@keyyo.com
www.keyyo.com

Gilles BROQUELET / Olivier PARIA
Communication financière
01 80 81 50 00
gbroquelet@capvalue.fr / oparia@capvalue.fr
www.capvalue.fr